

# Regard sur Carignan

2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8 • www.villedecarignan.org

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

VOL. 05, N° 05 • OCTOBRE 2016



## René Fournier Maire Ville de Carignan



Lorraine Moquin Conseillère District 1



Marcel Synnott Conseiller District 2



André Mylocopos Conseiller District 3



Diane Morneau Conseillère District 4



Patrick Marquès Conseiller District 5



Anne Poussard Conseillère District 6



### **MOT DU CONSEIL**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Tout d'abord, nous sommes très heureux de vous annoncer que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), monsieur Martin Coiteux, a mis fin à un suspense de près de trois (3) années en nous informant le 19 août dernier qu'il n'approuve pas le règlement numéro 2014-12 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Le territoire de Carignan demeurera donc intact et les frontières de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu intouchées.

Nous vous informons également que nous avons octroyé des mandats professionnels en génie hydrogéologique, en arpentage et en cartographie afin d'actualiser les cartes de zones inondables aux abords de la rivière L'Acadie et de la rivière Richelieu. L'objectif est, dans un premier temps, de rafraichir nos données et, dans un deuxième temps, de déterminer la présence ou non d'un lien hydraulique entre l'eau de surface qui circule dans les rivières Richelieu et L'Acadie, et les eaux souterraines.

La Ville a aussi autorisé un budget destiné à accompagner et conseiller les propriétaires qui rejettent leur eau pluviale dans le réseau d'égout sanitaire. Ces branchements illicites surchargent les postes de pompage, obligent le traitement d'un plus grand volume d'eau et occasionnent des coûts évitables. Sous toute réserve, les visites de l'inspecteur désigné pour la recherche d'eau parasitaire devraient débuter en 2017 et pour une période d'environ 3 ans. Les premiers secteurs visités seront l'île Goyer et le secteur du Domaine.

En terminant, nous vous informons que le processus d'approbation du Plan et des nouveaux règlements d'urbanisme suit son cours (détails en page 8). Dès la réception de l'avis de conformité de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, les personnes habiles à voter seront appelées à donner leur approbation aux règlements de zonage et de lotissement. Les citoyens qui sont en désaccord avec lesdits règlements seront invités à signer les registres à l'hôtel de ville.

En vous souhaitant un très bel automne à tous, recevez nos meilleures salutations.



Direction artistique et textes : Élaine Magnan – 450 658-1066 Conception graphique et impression : Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

## Infos municipales





Intersection Henriette/Bellerive: Après des travaux de pavage majeurs sur le chemin Bellerive entre Michel-Brouillet et la Grande Allée (l'an dernier), ainsi qu'entre la Grande Allée et presque jusqu'à Éthel Est (cette année), la Ville effectuera des travaux pour améliorer la sécurité et la visibilité à l'intersection de la rue Henriette. Travaux planifiés vers le 10 octobre (pour 3 à 4 semaines).

Rehaussement du chemin Bellerive: Rehaussement d'une portion du chemin située entre le cours d'eau Roy et le cours d'eau Robert et remplacement d'un ponceau près de l'adresse # 4030 (secteur de la montée du Moulin). L'objectif est d'éviter les inondations momentanées de la route durant les crues

printanières. À moins d'un empêchement majeur, les travaux de rehaussement du chemin auront lieu à la mi-octobre et s'échelonneront sur une période d'environ 3 à 4 semaines.

\*Ces travaux occasionneront la fermeture du chemin Bellerive pour environ 1 semaine. Les citoyens des secteurs Centre et du Domaine devront temporairement transiter par la Grande Allée pour se rendre à leur domicile lorsqu'en provenance de l'autoroute 30 ou par le chemin Salaberry (suivi du boul. Brassard à Chambly) pour rejoindre la route 112.

**Travaux connexes :** Des travaux d'infrastructures routières (pavage) et des travaux de reprofilage des fossés suivront en novembre.

### **SÉANCES DU CONSEIL**

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 4 octobre et 1er novembre à 20 heures à la salle du Conseil, située derrière l'hôtel de ville au 2555-A, ch. Bellevue à Carignan.

### **CONGÉ FÉRIÉ**

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **10 octobre** à l'occasion de l'Action de grâce.

### **COLLECTES SPÉCIALES**

<u>Déchets encombrants</u>: Tous les jeudis des collectes de déchets. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Meublétout* (450 464-7888) offre un service de cueillette à la maison.

Branches d'arbre: Les samedis 15 octobre et 12 novembre (dernières collectes de l'année). Les branches seront ramassées au garage municipal entre 7 h et 13 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Les branches de frênes sont acceptées, mais il est interdit de déplacer les résidus de frênes à l'extérieur des limites de la ville.

Résidus verts et feuilles d'automne : Les mercredis 11-25 octobre et 8-22 novembre. Les résidus verts sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. À l'automne, nous parlons de feuilles mortes et de résidus de nettoyage de jardin. Résidus non acceptés : les souches, les branches de toutes les espèces de feuillus et les troncs d'arbre, la terre et la pierre, les résidus alimentaires, la litière des animaux. Contenants acceptés : sacs de papier fabriqués à cet usage, contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, sacs de plastique, boîtes de carton (bien que celles-ci s'endommagent rapidement sous la pluie).





## Infos municipales

### **HALLOWEEN**

Voici les consignes à respecter pour vivre une soirée d'Halloween sécuritaire. Nous vous prions de bien vouloir en faire la révision avec vos enfants :

- Il est important d'être bien visible par les automobilistes. Pour ce faire, il est préférable de choisir un costume de couleur claire, d'ajouter des bandes réfléchissantes sur le costume ou de circuler avec une lampe de poche;
- Il est plus prudent de porter un costume court afin de ne pas s'accrocher les pieds en marchant ou en empruntant un escalier;
- Il est conseillé d'éviter de porter un masque qui peut obstruer la vue. Le maquillage est plus approprié pour voir les automobiles et éviter les obstacles dans les entrées et les escaliers;
- Les enfants doivent informer leurs parents du secteur où ils passeront l'Halloween et de l'heure à laquelle ils prévoient être de retour à la maison;
- Un enfant ne doit jamais circuler seul;
- Les enfants ne doivent pas zigzaguer d'un côté à l'autre de la rue. Ils doivent se rendre aux intersections pour traverser, et ne jamais passer entre deux véhicules stationnés:
- Les enfants doivent demeurer à l'entrée des maisons et ne jamais pénétrer à l'intérieur;
- Les enfants doivent être avisés de ne pas monter à bord d'un véhicule dont ils ne connaissent pas le conducteur;
- S'il survient un problème, les enfants doivent être en mesure de reconnaître et de repérer l'affiche blanche et rouge de Parents-Secours;
- IMPORTANT: Les enfants doivent attendre de rentrer à la maison avant de déguster leurs friandises afin que les parents puissent d'abord en faire la vérification.

### TRAVAUX EN COURS

### **Faubourg Carignan**

- o Excavation et travaux connexes pour le bassin de rétention et l'ouvrage de régulation terminés;
- o Infrastructures souterraines et routières (fondation seulement) terminées;
- o Infrastructures souterraines et de surface d'utilités publiques terminées.

### Boisé du Parchemin

- o Phase 1 (rues Jeanne-Richer et Léonard-Tresny):
  - Éclairage de rue, raccordement par Hydro-Québec et mise en service par l'entrepreneur en cours;
- o Phases 2 et 3 (rues Étienne-Provost, Ambroise-Joubert et Charlotte-Dubuc) :
  - Installation de la station de pompage PP8, aménagement de l'exutoire pluvial et mise en service à la mi-octobre.

### Jardins d'Isaïe

• Le promoteur pourrait débuter les travaux de sa nouvelle phase à l'hiver 2016 ou attendre au printemps 2017.

### Quartier branché

- o Phase 1 (boul. Désourdy):
  - Plantation d'arbres sur le boulevard vers la fin septembre.

#### Urbainature

- o Phase 1 (île aux Lièvres):
  - Travaux d'éclairage de rue planifiés en octobre.
     Travaux de pavage (couche de base) en mai 2017.

### Boisé de Carignan

- o Phases 1 et 2:
  - Pavage de la couche de base terminé. Couche de pavage finale planifiée à l'été 2017;
- o Phases 3 et 4a:
  - Infrastructures de drainage pluvial (fossé de rétention, etc.) et travaux de voirie sur le lien entre la rue Lareau et le boul. Désourdy terminés;
- o Phase 4b:
  - Infrastructures d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable et travaux de voirie (structure de chaussée seulement, pas de pavage) sur la rue transversale au boul. Désourdy terminés;
- o Phases 5a et 5b:
  - Pavage final pour le boul. Désourdy et la rue Henri-Bisaillon, date indéterminée pour le moment, possiblement à l'automne 2017 et conditionnel au nombre d'unités d'occupation construites.

## Infos municipales



### PROTÉGEONS NOS ÉTANGS AÉRÉS

### La cuvette n'est pas une poubelle!

La Ville de Carignan invite les citoyens à porter une attention particulière à la protection de nos services sanitaires. Les condoms, serviettes hygiéniques, tampons et la soie dentaire ne doivent pas être jetés dans les cuvettes de vos résidences. Ceux-ci s'agglomèrent dans les bassins aérés, se prennent dans les aérateurs et nuisent à leur bon fonctionnement. Merci de votre collaboration!



### **AGRILE DU FRÊNE**

### Quand abattre mon frêne?

Maintenant! La période du 1er octobre au 15 mars correspond à la période d'hivernation de l'insecte. Il s'agit donc de la période idéale pour abattre ou pour élaguer un frêne mort ou malade.

S'inspirant de la stratégie adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2014, mais sans obliger les propriétaires d'un frêne mort ou infesté à procéder à l'abattage de ce dernier, la Ville de Carignan encourage l'abattage des frênes morts ou malades pour enrayer le cycle de reproduction de l'insecte et assurer la sécurité de tous.

La plage du 1er octobre au 15 mars est la période prisée par le règlement no 468-U de la Ville de Carignan pour les activités d'abattage ou d'élagage des frênes.

### Permis d'abattage obligatoire IDENTIFICATION D'UN FRÊNE Les citovens qui souhaitent abattre

un frêne sur leur propriété privée Feuille composée doivent d'abord obtenir un permis. de 5 à 11 folioles Ce permis est délivré gratuitement Fruits par le Service de l'urbanisme et de allongés (samares) l'aménagement du territoire. En persistant SIGNES D'INFESTATION demandant l'émission d'un permis, souvent une partie de l'hiver vous contribuez à alimenter la banque de données transmises aux Éclaircissement autorités pour l'évaluation du Branches nombre de frênes abattus durant opposées disposées l'année dans chaque région. par paires

Comment se départir de mes résidus de frêne

du 1er octobre au 15 mars, les résidus de bois d'un frêne abattu ou élagué peuvent être acheminés vers le dépôt du garage municipal au 2555-B, ch. Bellevue, offerts à une compagnie de transformation du bois qui utilise un procédé conforme au règlement de la Ville ou conservés sur place pour une stricte utilisation personnelle comme bois de chauffage.



## Règlementation municipale

### **DÉTECTEUR DE FUMÉE**

Le propriétaire d'un logement ou d'une maison doit installer un avertisseur de fumée sur chaque étage où il y a une chambre. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement est obligé de maintenir tout avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement.



## AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

## Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de:

- vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, fover ou chaufferette;
- vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.);
- votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé. Consultez votre Service de sécurité incendie de Chambly pour plus d'informations.

### ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

## Règlement de zonage no 243

Tout bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur d'un mètre vingt (1,20 m). L'entreposage du bois ne doit obstruer aucune fenêtre, porte,



issue et doit se faire uniquement dans la cour latérale ou arrière.

### **ABRIS D'AUTO**

### Règlement de zonage no 243

Conformément à l'article 74, les propriétaires carignanois sont autorisés à bénéficier des avantages d'un abri d'hiver pour automobile et/ou d'un abri d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal à compter de la fin de semaine de l'Action de grâce jusqu'au 30 avril de l'année suivante.



- L'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace;
- o L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé, et cela, dans les limites de la propriété;
- o L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine.

### STATIONNEMENT DANS LES RUES

### Règlement no 327-4

Le stationnement de nuit sera interdit sur les chemins publics de la municipalité à partir du 15 novembre 2016 (jusqu'au 15 avril 2017) entre 2 h et 7 h.



## Règlementation municipale

## ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

### Règlement no 434

Le propriétaire est responsable de l'entretien d'un fossé ou d'un cours d'eau contigu à sa propriété. Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau, commet une nuisance et est passible d'une amende.

### **CHIENS ET PROMENADE**

### Règlement no 435-A

À Carignan, tous les chiens doivent être tenus au moyen d'une laisse lors des promenades à l'extérieur du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par leur gardien.

## Quiconque contrevient à ce règlement est passible d'une amende.

\*Avant de signaler la présence d'un animal domestique errant à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au 1 888 678-7000, capturez-le et attachez-le de façon sécuritaire jusqu'à l'arrivée des policiers. L'animal doit être captif pour que les autorités interviennent.



### **RÉNOVATIONS**

### RÉNOVER SANS PERMIS N'EST PAS PERMIS!

Le permis est obligatoire si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction sur votre propriété, par exemple :

- o Changement des fenêtres;
- o Rénovation d'une cuisine;
- o Agrandissement de la maison;
- o Ajout d'un garage;
- o Ajout d'un cabanon;
- o Installation d'une piscine;
- o Installation d'une serre;
- o Installation d'un pavillon (structure permanente) de jardin;
- o Etc.

### Permis en ligne

Les demandes de permis pour installer un cabanon, un spa ou une piscine hors terre ou pour abattre un arbre peuvent être faites en ligne au www.villede carignan.org à la rubrique des « Services en ligne ».

Assurez-vous en tout temps que les travaux envisagés se font dans le respect de la réglementation en vigueur. N'oubliez pas de présenter une demande de permis complète au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.



\*Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.



## **Communications**

### **SITE WEB**

Le site web municipal a migré vers la plateforme CreaWeb4 en septembre dernier pour s'adapter aux nouvelles technologies. La Ville a profité de ce transfert de données pour rafraichir le visuel de sa page Accueil.

La migration du site web vers la plateforme CreaWeb4 offre plusieurs avantages. Le site web municipal s'adapte désormais au format des téléphones mobiles intelligents, il est maintenant compatible avec les versions d'Internet Explorer 10 et plus, son moteur de recherche est plus rapide, il permet de programmer l'infolettre au gré des intentions du webmestre et il intègre de nouvelles fonctionnalités comme la programmation d'une infobulle d'alerte. Cette dernière fonction permet de diffuser des messages d'alerte urgents pour informer la population dès l'ouverture du site web.

Les citoyens sont invités à découvrir la nouvelle page Accueil du site web et à profiter de ses nouvelles fonctions dès maintenant : www.villedecarignan.org.





## **Urbanisme**

### REFONTE RÉGLEMENTAIRE

En août dernier, le conseil municipal de Carignan a adopté les règlements 482-U (plan d'urbanisme), 483-U (zonage), 484-U (lotissement), 485-U (permis et certificats), 486-U (dérogations mineures), 487-U (PIIA) et 488-U (PAE). Ces règlements ont été retravaillés suite à une demande de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qui évoquait, entre autres, des motifs de densités insuffisantes dans les espaces vacants.

Depuis leur révision et leur adoption le 2 août 2016, ces règlements ont de nouveau été soumis à la M.R.C. qui dispose actuellement de quatre (4) mois pour en évaluer la conformité au Schéma d'aménagement révisé.



S'ils sont déclarés conformes par la M.R.C., les règlements de zonage et de lotissement seront présentés aux personnes habiles à voter de Carignan afin d'obtenir leur approbation. Ce processus référendaire pourrait être déclenché en décembre 2016. Les citoyens qui sont en désaccord avec lesdits règlements seront alors invités à signer les registres.

Le cas où les deux règlements seraient approuvés par la communauté, la M.R.C. émettra un certificat de conformité. L'entrée en vigueur du Plan et des nouveaux règlements d'urbanisme est pressentie pour la mi-décembre 2016 ou en janvier 2017.

### Émission des permis d'urbanisme

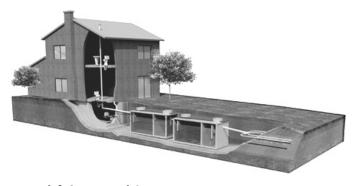
Il est à noter que jusqu'à cette entrée en vigueur, le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est tenu d'appliquer les règlements actuellement en vigueur <u>ainsi</u> que les nouveaux règlements adoptés. Cela dit, pour chaque demande de permis, le Service de l'urbanisme doit évaluer les deux règlements et appliquer le plus sévère des deux.

## Environnement

### **FOSSE SEPTIQUE ET ENVIRONNEMENT**

### Saviez-vous que...

Les eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égout doivent être évacuées et traitées par une installation septique aussi appelée dispositif d'épuration autonome des eaux usées? Saviez-vous que ce type de travaux requiert un permis municipal en vertu d'un règlement adopté par le Gouvernement du Québec? Sachez qu'une installation septique défaillante peut avoir des conséquences graves telles que la contamination de puits d'eau potable, des refoulements d'égouts dans la résidence et des rejets d'eaux usées dans l'environnement qui pourraient avoir des impacts sur la santé, sur les milieux naturels et sur la valeur de votre propriété.



### Quand faire appel à un expert?

Lorsque vient le temps de faire installer ou de rénover son installation septique, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) exige de recourir aux services d'un expert membre d'un ordre professionnel reconnu (ingénieur, technologue, géologue) possédant les compétences requises. Le travail de cet expert est très important puisque la conception complète de l'installation septique, sa localisation et sa capacité seront essentiellement basées sur son travail.



## Vous avez des doutes sur l'efficacité de votre système? Agissez avant d'être responsables de dommages

Votre installation septique est âgée, elle présente des signes de défaillance tels **des odeurs, des résurgences sur le terrain**, le sol au-dessus de votre installation est **spongieux et gorgé d'eau**, votre **bain ne se draine plus** aussi facilement; <u>votre système a peut-être atteint la fin de sa vie utile</u> et des mesures correctives doivent être prises rapidement.

Les rejets d'eaux usées non traitées adéquatement représentent un risque élevé de contamination des eaux souterraines et de surface. Ces eaux servent généralement de sources d'eau potable par le biais des puits de captage et advenant une contamination, cette eau risque d'entrer en contact avec les êtres humains et les animaux. Ajoutons que les eaux usées non traitées représentent une source importante d'azote et de phosphore, éléments qui contribuent au développement d'algues et de cyanobactéries dans nos cours d'eau et lacs.

Sachez qu'une installation septique approchant la fin de sa vie utile peut, dans certains cas, faire l'objet d'une réfection significativement moins coûteuse que lorsque la défaillance complète est constatée.

Source : MDDELCC, Gouvernement Québec

## RÉNOVERT : CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Une offre du gouvernement provincial
Un crédit d'impôt remboursable offert
par le gouvernement du Québec est
temporairement mis en place

RÉNOVERT temporairement mis en place pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénova-

tion résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.

Les travaux reconnus incluent la construction, rénovation, modification ou reconstruction d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères conformément aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Les travaux de rénovation écoresponsable reconnus doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1er avril 2017. Notez que les travaux de rénovation écoresponsable seront admissibles au crédit d'impôt seulement si votre habitation admissible constitue votre lieu principal de résidence.

Source : Revenu Québec



## **Transport**

### **AUTOBUS INTELLIGENTS**

Rythmo, voyagez en temps réel!

130 autobus intelligents offrant des informations en temps réel



aux usagers sillonnent désormais 10 villes de la Rive-Sud de Montréal, dont Carignan. Les usagers du transport collectif peuvent ainsi bénéficier, à l'intérieur des autobus et à certains arrêts d'autobus, d'un écran livrant des renseignements pratiques comme l'heure d'arrivée du véhicule, le nom du prochain arrêt, etc.



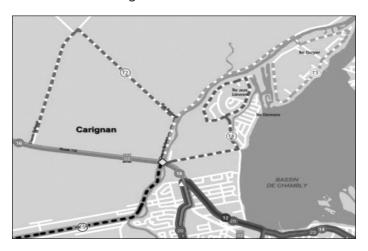
L'information en temps réel est offerte aux usagers via une application mobile pour téléphones intelligents (Android et iOs: Rythmo), les sites Internet des quatre CIT concernés, les panneaux à messages variables aux arrêts d'auto-

bus les plus fréquentés et à l'intérieur des véhicules, ce qui facilitera la planification des déplacements. Les usagers n'auront donc plus à se demander s'ils ont raté leur autobus de quelques minutes ou si celui-ci présente un retard. Le projet a vu le jour grâce au regroupement des CIT de la Rive-Sud de Montréal.

### **TAXIBUS À CARIGNAN**

### Service gratuit!

Les circuits du taxibus desservent gratuitement plusieurs secteurs de Carignan qui ne sont pas desservis par le service d'autobus local. Le taxibus permet d'atteindre les deux points d'embarquement de Carignan sur le circuit du CIT vers Longueuil et les nombreux points de correspondance des circuits de transport local vers d'autres secteurs de Carignan, Chambly, Richelieu, Marieville et Saint-Mathiassur-Richelieu. Le taxibus et le service de transport collectif local sont gratuits à l'intérieur de ces villes.



Le service de taxibus est offert sur appel en composant le 450 460-2000. Les utilisateurs doivent réserver leur départ en communiquant avec le service de répartition avant 16 h pour les voyages du lendemain matin et avant midi pour les voyages de l'après-midi. Pour plus d'information, visitez le *monblus.ca* ou composez le 514 877-6003.

### Service de taxibus sur réservation seulement :

- T1 Secteur Lareau-Bouthillier
- T2 Secteurs Hôtel de ville et Bachand
- T3 Secteur Île Goyer
- T4 Secteurs Îles Demers et aux Lièvres
- T5 Secteurs Bellerive, Gilbert-Martel, Henriette

### **COVOITURAGE**

Une nouvelle plateforme de covoiturage *SeatsPlanet.com*,



créée à Montréal, est maintenant disponible. L'inscription est gratuite et sans frais mensuels. SeatsPlanet.com est le premier véritable système de réservation de sièges. Le principe est le même que celui de tous les géants de la réservation en ligne comme Booking, Expédia, les compagnies aériennes, d'autobus et de train. SeatsPlanet.com offre un affichage de disponibilités et la réservation en ligne. Le prix des trajets se compare au transport en commun.

#### Fonctionnement

Un utilisateur qui s'apprête à prendre sa voiture affiche son trajet : point de départ, point d'arrivée, heure du départ et détails. Le passager ouvre l'application et constate les disponibilités réelles selon ses critères de recherche. Le passager sélectionne ensuite un chauffeur et envoie une demande de siège. Lorsque le chauffeur accepte le passager, il y a transaction et une réservation est confirmée à l'agenda des deux utilisateurs. De la même façon, les deux utilisateurs reçoivent les informations de contact et le numéro de plaque du véhicule. La plateforme prévoit également des politiques d'annulation.



## Loisirs





### **FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Le lundi 31 octobre de 17 h à 20 h Au parc Forget, dans le secteur de l'école du Parchemin

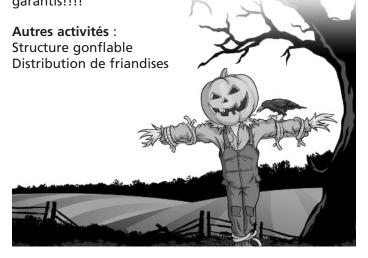
Événement gratuit le soir de l'Halloween.



### Le parcours hanté des pirates maudits!



Parcourez un circuit hanté par des pirates maudits qui protègent un grand trésor de friandises! Parcours à obstacles, défis et conquêtes sont au menu. Frissons garantis!!!!





### **HEURES DU CONTE**

Les samedis 8 octobre et 12 novembre de 10 h à 11 h Au Centre multifonctionnel

Cet automne, les tout-petits et leur famille sont invités à assister à des *Heures du conte* hautes en émotions! Décors, théâtre, musique

et déguisement seront au rendez-vous pour rendre l'expérience encore plus réelle! Activité gratuite. Inscription en ligne au **www.villedecarignan.org**. Information au 450 658-1066 poste 6 (Loisirs).

### Le samedi 8 octobre : « Les loups »

Pour l'Halloween, marchez dans la forêt à la recherche du loup. Il est grand, il est fort, il a de grandes dents pointues, mais il n'est pas très intelligent... Les animaux de la forêt en profitent pour lui jouer des tours! Récit de la conteuse professionnelle Évelyne Ménard.





## Loisirs

## Le samedi 12 novembre : « Martin est en colère » et « Armande la vache qui n'aimait pas ses taches »

Coquette est la vache la plus populaire de la ferme! Elle nous présente deux contes où les émotions sont à l'honneur. Dans le premier récit, elle raconte l'histoire de Martin qui, après qu'une amie lui ait pris la pomme qu'il s'apprêtait à manger, tente de gérer sa colère. Dans le second récit, c'est Armande la vache qui, même si elle apprécie la ferme où elle vit, ses amis et le bon lait qu'elle produit, cherche à se débarrasser de ses taches. Contes offerts par Animation Clin d'œil.





### CONFÉRENCE SUR LA PRÉSENCE AMÉRINDIENNE DANS LA VALLÉE

Le dimanche 16 octobre à 13 h Au Centre multifonctionnel

En partenariat avec la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, la Ville présente l'histoire avant l'Histoire : la présence amérindienne en Montérégie et dans la vallée du Richelieu, revue à travers les vestiges archéologiques. La conférence sera donnée



par monsieur Michel Gagné, archéologue professionnel au service de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent et auteur émérite.

En plus de découvrir au moins trois sites archéologiques dans la région de Saint-Anicet, M. Gagné a travaillé sur le riche potentiel archéologique de la Montérégie, plus particulièrement dans la vallée de la rivière Richelieu. Ces rives ainsi que le bassin de Chambly ne sont pas sans cacher quelques sites archéologiques inédits. La conférence sera l'occasion de découvrir les sites de la région qui furent occupés par les Amérindiens avant la venue des Européens, ainsi que les mystères iroquoiens de la Montérégie.

### THÉÂTRE JEUNESSE

Le 6 novembre à 15 h au Centre multifonctionnel

Spectacle familial gratuit. Public de 5 ans et plus.

Inscription obligatoire au www.villedecarignan.org.

# Nouveauté!

Synopsis du spectacle : En échange de quelques poils de face, le peuple pacifique des Zimberbes se joint au diabolique Manipulpe, être mi-requin mi-humain, pour donner naissance aux impitoyables pirates! Décidé à se venger d'une mer qui l'a rejeté sur le rivage d'une île volcanique, le Manipulpe fera tout en son pouvoir pour que la terreur règne sur les eaux. Sur une scène dépouillée de tout artifice, deux conteurs racontent, avec une énergie débordante, l'histoire de la création des pirates et de son plus célèbre héros : Barbe d'Or.



### Vie communautaire





## CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU

Un milieu de vie pour toutes les familles depuis 20 ans... Votre

maison de la famille est un milieu de vie privilégié qui se spécialise dans la vie familiale. Nous offrons aux familles de la région des services variés tels que des ateliers en dyade parent/enfant et des ateliers d'enrichissement parental.

Halte-garderie communautaire : Besoin d'un répit? Nous accueillons les enfants de 0 à 5 ans pour un avant-midi de 9 h à 11 h 30, un après-midi de 13 h à 15 h 30, ou une journée complète le vendredi. Bricolages et activités psychomotrices sont réalisés avec les tout-petits.

Ateliers « Comment parler pour que les enfants écoutent » : Tous les lundis à compter du 17 octobre à 9 h. Les ateliers présentent des stratégies de communication efficaces avec exemples concrets pour surmonter les problèmes courants qui interfèrent dans les relations. Coût 80 \$, halte-garderie comprise.

**Groupe de soutien « L'union fait la force » :** Groupe de soutien pour parents d'enfants ayant un TDAH. Début le mercredi 12 octobre à 19 h.

Source : Carrefour familial Richelieu 856, Grand Boulevard à Chambly carrefourfamilialdurichelieu.com 450 447-9969

### **AINSI SOIT-ELLE**

Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alterna-



tive à l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le respect et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.

Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, de prêt de livres, des conférences, des ateliers de formation, etc. Le Centre est là pour supporter les femmes des municipalités environnantes qui vivent ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales.

Inscription obligatoire au 450 447-3576. Consultez notre programmation en ligne ou rencontrez-nous sur place le lundi et le mercredi de 8 h 30 à 16 h 30, le mardi de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 10 h à 16 h 30.

Source : Ainsi soit-elle 646, rue Saint-René à Chambly www.ainsisoitelle.org 450 447-3576

### CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE VALLÉE-DU-RICHELIEU



Venez partager une soupe populaire sous la thématique Réflexion POUR l'inclusion sociale! Le Comité de lutte à la pauvreté (CLAP) de la Vallée-du-Richelieu organise, dans le cadre de la Journée

internationale pour l'élimination de la pauvreté, une soupe populaire pour la 5º édition de la Vigile de solidarité. Un événement à ne pas manquer qui aura

lieu le 21 octobre prochain à compter de 18 h sur le parvis de l'Église St-Matthieu dans le Vieux-Beloeil (1010, rue Richelieu).

Une opportunité pour exprimer votre solidarité envers les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est difficile de prendre sa place dans une collectivité lorsque nous sortons du cadre, le regard des autres est lourd à



porter... Quelle place offrons-nous aux personnes ayant une trajectoire de vie différente?

Réunissons-nous, le temps d'une soirée, pour réfléchir ensemble à l'importance de faire une place à tous et chacun pour une meilleure cohabitation. Mieux comprendre la réalité et les enjeux vécus par les personnes vivant en contexte de pauvreté est un premier pas vers l'inclusion sociale.

Alors le 21 octobre prochain, beau temps, mauvais temps, venez exprimer votre solidarité en partageant une soupe en bonne compagnie. Un rassemblement festif où vous aurez l'occasion d'assister à des prestations originales sous la thématique de Réflexion POUR l'inclusion sociale, dont celles des maisons des jeunes de la région. On vous attend en grand nombre!

Source : CDCVR 308, rue Montsabré, local 206 à Beloeil www.cdcvr.org • 450 281-1301

### GLBT SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Pour un accueil en toute confiance, participez au groupe de discussion GLBT (gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres) de St-Jean-Sur-Richelieu. Différents thèmes sont abordés chaque deux (2) semaines en fonction des besoins des participants. Vous devez être âgés de 18 ans et plus.

Les rencontres se déroulent dans un nouveau local situé au 921, boul. Séminaire Nord, bureau 112, à



### Vie communautaire

l'intersection de la rue Bonneau (face de l'hôpital du Haut Richelieu). Un vaste stationnement est disponible pour les participants.

Les rencontres ont lieu de 19 h à 21 h 30 :

- Les jeudis 6 octobre et 20 octobre
- Les jeudis 3 novembre et 17 novembre
- Les jeudis 1er décembre et 15 décembre

D'autres activités et loisirs pourraient s'ajouter à l'horaire en cours d'année. Bienvenue à tous!

Source : GLBT St-Jean-sur-Richelieu 921, boul. Séminaire Nord à St-Jean-sur-Richelieu www.cdcvr.org • 450 281-1301

### **OPÉRATION NEZ ROUGE**



Bénévoles recherchés pour l'Opération Nez rouge du bassin de Chambly-Carignan!

Si vous avez envie de vous impliquer et de faire du raccompagnement « Nez rouge » dans le temps des Fêtes, inscrivez-vous dès novembre! Le service de l'Opération Nez rouge est assuré par une équipe de trois raccompagnateurs

dont deux prennent place dans la voiture du client. L'escorte motorisée, le chauffeur et le partenaire sont les trois membres qui composent l'équipe. Trois façons de s'inscrire : www.benevolatrivesud.qc.ca, www.operationnezrouge.com ou, en personne, au

1410, rue de Salaberry à Chambly, (450) 658-4325, www.bassin-de-chambly@operationnezrouge.com

Source : Centre de Bénévolat Rive-Sud 1410, rue de Salaberry à Chambly bassin-de-chambly@operationnezrouge.com 450 658-4325

### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE



Vous êtes un passionné d'horticulture? La Société d'horticulture et d'écologie de Chambly-Richelieu-Carignan a pour mission de regrouper, sensibiliser et informer la population sur différents sujets se rapportant à l'horticulture et l'écologie.

### Cactus et plantes tropicales au jardin

Conférencier: Guillaume Mousseau

Le mardi 11 octobre de 19 h 15 à 21 h 30 au chalet du parc Florence-Viens (900, rue des Oblats) à Richelieu. Gratuit pour les membres. 10 \$ pour les non-membres.

### Le jardin parfumé

Conférencière : Hélène Baril

Le mardi 8 novembre de 19 h 15 à 21 h 30 à l'École secondaire de Chambly (535, boul. Brassard). Gratuit pour les membres. 10 \$ pour les non-membres.

Source: Société d'horticulture et d'écologie Chambly-Richelieu-Carignan C.P. 32, Chambly • www.shecrc.info 450 658-7178



### **MA MISSION**

Par une approche individualisée, mon travail auprès des aînés vise à donner aux personnes âgées la possibilité de reprendre le contrôle de leur vie, d'améliorer leur qualité de vie et de briser leur isolement.

### **MES OBJECTIFS**

Vous rejoindre dans votre milieu de vie.

- Établir une relation de confiance avec vous.
- Vous faire connaître les différentes ressources qui s'adressent à vous, leur fonction et les façons de les utiliser.
- Vous supporter et vous accompagner dans vos démarches.
- Vous amener à poser des actions concrètes d'implication sociale.

SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

### MARIE-HÉLÈNE NADEAU, TRAVAILLEUSE DE MILIEU

Chambly, Carignan - 438 503-4325
1410, Av. De Salaberry, Chambly, Québec J3L 1R7
ITMAV.CHAMBLY@BENEVOLATRIVESUD.QC.CA

## Vie communautaire



## **BAZAR FAMILIAL**

## E CHAMBL

AU PROFIT DE AUX SOURCES DU BASSIN DE CHAMBLY ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAMBLY

POUR TOUT TROUVER: MATERNITÉ, BÉBÉS ET ENFANTS



## SAMEDI

1 OCTOBRE 2016 DE 12 H À 17 H

### DIMANCHE

**2 OCTOBRE 2016** DE 9 H À 12 H

### **ECOLE SECONDAIRE DE CHAMBLY**

535, BOUL. BRASSARD CHAMBLY, QC J3L 6H3

Des questions? Consultez notre page Facebook

facebook.com/BazarFamilialDeChambly

Ou écrivez-nous par courriel : bazarfamilialchambly@gmail.com ENTRÉE:

PAR ADULTE, GRATUIT POUR LES ENFANTS

> N'OUBLIEZ PAS VOS SACS

MAQUILLAGES PAR MALICIA!

coût: 2 \$ par maquillage









































## La Ville de Carignan est à un clic de sa population!

Page Facebook: www.facebook.com/villedecarignan

Site web: www.villedecarignan.org

Infolettre: Abonnez-vous à notre infolettre en ligne, vous serez ponctuellement informés de nos nouvelles d'actualité et de nos événements. Inscrivez-vous en ligne à villedecarignan.org/site.asp?page=newsletter



Système d'appels automatisés : Pour vous rejoindre rapidement en cas d'urgence (alerte, avis d'ébullition, etc.). Inscrivez-vous en ligne à villedecarignan.org/site.asp?page=formulaire&nIDFormulaire=533

Voilà ! : Plateforme de requêtes aux travaux publics pour vos demandes non urgentes à www.appvoila.com/fr/signalement. Application accessible via votre téléphone intelligent.

Permis en ligne: Faites une demande de permis en ligne pour la pose d'un cabanon, d'une piscine hors terre, d'un spa ou pour la coupe d'un arbre à villedecarignan.org/site.asp?page=formulaire&nIDFormulaire=496

Évaluation foncière et rôle : Consultez votre rôle d'évaluation en ligne 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7 jours à villedecarignan.org/site.asp?page=formulaire&nIDFormulaire=549



## Ville de Carignan

<b>Conseil</b> 450 658-1066 poste 4	<b>Direction générale</b> 450 658-1066 poste 5
<b>Finances</b> 450 658-1066 poste 3	Urbanisme et aménagement du territoire 450 658-1066 poste 1
<b>Greffe</b> 450 658-1066 poste 4	Service des travaux publics, génie et infrastructures 450 658-1066 poste 2
Communications 450 658-1066 poste 8	<b>Loisirs</b> 450 658-1066 poste 6
Régie intermunicipale de police 1 888 678-7000	<b>Incendie</b> 450 658-8788

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

### POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



### Ville de Carignan

2555, chemin Bellevue Carignan (Québec) J3L 6G8 Téléphone 450 658-1066 Télécopieur 450 658-2676 info@villedecarignan.org www.villedecarignan.org

### www.villedecarignan.org

### Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h Le vendredi de 8 h à 12 h

